



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Alsace-Moselle

Question écrite n° 11456

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann demande à M. le ministre de l'intérieur de bien vouloir lui indiquer s'il entend faire participer les associations de maires à une éventuelle modification du régime des presbytères d'Alsace-Moselle.

Texte de la réponse

Des aménagements de procédure au droit des cultes reconnus dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle sont actuellement envisagés dans le cadre d'une étude confiée à un préfet chargé de mission. Les associations de maires des trois départements seraient, le moment venu, consultées, si certaines propositions devaient toucher aux droits et obligations de communes, en particulier sur celles relatives au régime des presbytères.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11456

Rubrique : Cultes

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 16 mars 1998, page 1448

Réponse publiée le : 1er juin 1998, page 3050